



Communiqué de presse **CFST**

Date 20.10.2009
Embargo 20.10.2009 1000 h

Travailleurs temporaires: la prévention sur la bonne voie

Lucerne, le 20.10.2009 – Les efforts de prévention en ce qui concerne les travailleurs temporaires sont sur la bonne voie, comme le confirme une étude pilote commandée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Pour les temporaires, les principaux facteurs influençant les accidents sont la durée de l'engagement, la formation, ainsi que le métier.

Le prêt de personnel est une tendance qui s'observe en Suisse également. Au cours des cinq dernières années, la part des temporaires dans l'ensemble des travailleurs a presque doublé. En 2008, la branche du prêt de personnel a employé l'équivalent de près de 75 000 personnes à temps plein, dont une grande partie dans le secteur de la construction.

Les raisons à l'origine du risque élevé d'accident dans la branche du prêt de personnel n'étaient jusqu'à présent pas claires, laissant seulement supposer que les travailleurs temporaires étaient employés à des postes particulièrement dangereux, ou qu'ils étaient plus souvent victimes d'accident pour cause de formation insuffisante ou par manque d'expérience.

Dans le cadre d'une prévention sur mesure, la CFST a commandé une étude statistique sur les accidents dans cette branche au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA).

Activités de prévention

Les résultats de l'étude sont instructifs et montrent que les actions engagées par la CFST en matière de travail temporaire sont sur la bonne voie. Des mesures ont ainsi été prises pour mettre à disposition des entreprises de prêt et de mission les outils nécessaires qui leur permettront de rechercher et de placer de la main d'œuvre disposant d'une qualification optimale, notamment un livret de sécurité individuel au format papier faisant état des qualifications et des formations suivies par les travailleurs temporaires. Outre les mesures en cours, la Suva mène également une campagne de sécurité intitulée «Travail temporaire dans les entreprises de production». Il est aussi important de noter que la branche du prêt de personnel est globalement soumise aux mêmes impératifs de sécurité au travail que les autres branches. La CFST souhaite donc poursuivre ces efforts conjoints avec l'Union

suisse des services de l'emploi swissstaffing et les partenaires sociaux des branches concernées.

Différences entre le secteur de la construction et celui du travail temporaire

La première partie de l'étude a porté sur les différences entre les victimes d'accidents parmi les travailleurs temporaires et parmi l'ensemble des ouvriers du bâtiment. Ces deux groupes présentent de très nettes divergences. Les travailleurs temporaires victimes d'accidents sont en moyenne plus jeunes que les ouvriers du bâtiment; la part d'étrangers, et probablement de nouveaux arrivants en particulier, est plus grande que dans la construction. De plus, le nombre d'apprenants et de cadres parmi les travailleurs temporaires est naturellement très faible.

Un risque d'accident plus élevé dû au manque d'expérience

La deuxième partie de l'étude a consisté à recueillir des données auprès de deux grandes agences de placement de personnel. Des informations sur 80 000 missions et 20 millions d'heures de mission ont ainsi pu être collectées. Le principal constat tiré de cette partie est que les différents risques d'accidents encourus par les travailleurs temporaires et les travailleurs fixes sont en grande partie étroitement liés à la brièveté du contrat de travail. Concrètement, cela signifie que le manque de connaissance du nouveau poste de travail entraîne un risque accru d'accidents au cours de la première semaine. L'étude montre en outre que les auxiliaires sont exposés à un risque d'accident plus de deux fois plus élevé que la main d'œuvre formée.

Un rétablissement influencé aussi par des facteurs sociaux

Dans une troisième partie, l'étude s'est penchée sur la sinistralité des travailleurs temporaires, révélant ainsi que la durée moyenne d'incapacité de travail des temporaires à la suite d'un accident était jusqu'à 19% supérieure à celle du secteur de la construction. Aussi bien dans la branche du travail temporaire que dans la construction, on constate que cette durée dépend largement de l'âge, du type de blessure et des exigences du poste de travail. A cela viennent s'ajouter d'autres facteurs psycho-sociaux qui influencent également l'incapacité de travail, tels que la situation matrimoniale, la nature du contrat de travail et le fait d'être issu de l'immigration. De manière générale, il semble que la durée d'incapacité de travail soit d'autant plus courte que l'intégration sociale des victimes d'accident est réussie, un constat bien connu des assureurs qui le communiquent depuis des années dans le cadre du Case Management pour la réinsertion professionnelle.

L'étude est disponible en allemand au format PDF sous <http://www.ekas.admin.ch/index-fr.php?frameset=17>

La traduction française est en cours de route.

Adresse pour renseignements:

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST:
Serge Pürro, directeur CFST, tél. 041 419 51 59, serge.puerro@ekas.ch

Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA):
Stefan Scholz-Odermatt, Suva unité Statistique, tél. 041 419 56 16,
stefan.scholz@suva.ch

Tâches de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST fait office de plaque tournante aux plans de la sécurité au travail et de la protection de la santé. A ce titre, elle veille à l'application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises, à utiliser les moyens financiers disponibles de manière coordonnée et à la collaboration efficace avec les partenaires des inspections cantonales du travail, du SECO, de la Suva et des organisations spécialisées. La Suva assume la présidence sur la commission de 11 membres qui regroupe également des représentants des organisations des employeurs et des travailleurs. Informations complémentaires: www.cfst.ch